



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/076
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au 1^{er} étage du hangar 45, chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de transporteur routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS BRANGEON, 7 route de Montjean – CS 80046 La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE, SIREN n° 451 242 838 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS BRANGEON ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-101 portant sur la dépendance susvisée le 08/12/2019.

Description de la dépendance : Une surface de locaux divers d'une superficie de 9,22 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/05/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/12/2019**